



Rendre hommage à ses proches avec le don sur succession

Perdre un être cher est une épreuve extrêmement difficile. Dans ce moment de peine, on peut ressentir le besoin d'agir en l'honneur d'un proche disparu. Face à la douleur, on peut lui rendre hommage de différentes manières, symboliquement, mais aussi en faisant acte de générosité.

L'un de ces moyens d'agir s'appelle « le don sur succession ». Que la personne l'ait évoqué de son vivant ou bien à l'initiative des héritiers, il est ainsi possible d'honorer la mémoire d'un proche en réalisant un don hommage au profit d'une structure telle que l'Hôpital Américain de Paris. Le don sur succession est un outil juridique méconnu qui permet à un héritier de faire don d'une partie de son héritage à une structure reconnue d'utilité publique telle que la nôtre. Ce que l'héritier donnera viendra diminuer l'impôt sur les successions qu'il aura à payer.

Défini à l'article 788 III du code général des impôts, le don sur succession offre à tout héritier un abattement sur les droits de succession égal à la valeur de ce qu'il transmettra à une structure reconnue d'utilité publique.

Face à la douleur, on peut rendre hommage de différentes manières, symboliquement, mais aussi en faisant acte de générosité.

Lorsqu'un héritier reçoit une part qui vaut 10 et qu'il donne quelque chose qui vaut 2, il ne sera plus imposé que sur 8. Ce qui est donné ne sera pas soumis aux droits de succession. Un héritier doit payer ses droits de succession dans les six mois du décès. Parfois il peut hériter de biens qui mettent plus de temps à se vendre tels que des immeubles. Faire un don sur succession de ce genre de bien pourrait ainsi permettre de sortir de l'impôt sur les successions et de ne pas avoir de pénalités pour paiements en retard.



Un expert à votre écoute

Diplômé notaire, Pierre-Henri Ollier vient d'intégrer l'Hôpital Américain de Paris en tant qu'expert philanthropie afin d'apporter les conseils nécessaires à ses bienfaiteurs. De manière confidentielle et gratuite, Pierre-Henri Ollier est à votre écoute pour échanger avec vous et réaliser un audit de votre situation patrimoniale et fiscale, afin d'établir le meilleur moyen de répartir votre générosité entre l'Hôpital Américain de Paris et vos proches.

Pierre-Henri Ollier, Reponsable legs
pierre-henri.ollier@ahparis.org
01 46 41 26 09

Le don doit avoir lieu en pleine propriété dans les six mois suivant le décès. Passé ce délai, il n'est malheureusement plus possible d'utiliser ce mécanisme. Le don sur succession peut porter sur tout type de biens : sommes d'argent, meubles, objets ou immeubles. La seule condition est que l'objet du don provienne de la personne décédée. L'organisme délivrera alors un reçu fiscal spécial qui sera transmis au notaire et joint à la déclaration de succession.

Il n'est pas possible de cumuler le reçu fiscal du don sur succession avec le reçu fiscal pour l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur la fortune immobilière fourni habituellement pour un don. Le donateur devra en effet faire un choix. Si le délai de six mois est passé à compter du décès de la personne dont on est l'héritier, le don sur succession ne sera plus utilisable.

Concrétisation d'une occasion généreuse manquée

Cet outil permet de rendre un dernier hommage par un acte de générosité mais peut également être le moyen de concrétiser une volonté verbale du défunt qu'il n'avait pas couchée sur le papier.

Ainsi, l'une de nos donatrices, suite au décès de sa tante, est venue nous trouver pour nous dire que sa tante avait maintes fois déclaré qu'elle souhaitait faire un geste pour l'Hôpital Américain de Paris qui avait pris soin de sa famille pendant tant d'années. Cependant, la tante de notre donatrice n'avait jamais fait de testament ni laissé de trace écrite de cette volonté. Grâce au don sur succession, notre donatrice a pu transmettre à l'Hôpital Américain de Paris une partie des bijoux de sa tante. Grâce au reçu fiscal, notre donatrice a diminué le montant de ses impôts sur succession. L'Hôpital Américain de Paris a ensuite vendu aux enchères les bijoux et le prix encaissé a permis de rénover l'une de ses chambres. Une plaque a été apposée honorant sa mémoire.



EXEMPLE

Une jeune femme reçoit 100 de succession de sa tante. Pour lui rendre hommage, elle souhaite faire un don de 30 à l'Hôpital Américain de Paris.

